





MYSTÈRES C'EST VOUS

L'ÉTRANGE CAS DU DR X

Suite à votre article sur le docteur X (Mystères n° 7), nous procédons à une contre-enquête sur ce cas. Le docteur X indique une blessure de guerre ayant entraîné un traumatisme crânien. Mais quelle blessure ? Pour plus de précisions, un Conseil de l'ordre des médecins d'une région de France, que nous avons contacté, nous pose la même question : quelle blessure ? En ce qui concerne les certificats médicaux, quiconque peut transcrire n'importe quoi sur une photocopie où les mentions sont occultées, réécrites et photocopiées. Quant aux stigmates présentés en photo dans votre revue, sachez que le fait de poser un cataplasme de moutarde sur le ventre provoque le même effet, à savoir l'apparition d'une brûlure devenant de plus en plus apparente. Libre à vous de répondre si vous êtes véritablement honnête dans cette affaire.

P.ISOULET
Vierzon (18)

➡ Afin de vous rassurer sur notre « honnêteté dans cette affaire », nous éprouvons le besoin de répondre à votre courrier, bien que l'intérêt de la présente réponse se limite au rappel des éléments de l'article cité (L'étrange affaire du docteur X, *Mystères* n° 7), sauf, effectivement, le détail de la blessure du docteur X, qui, pour l'enquête, nous semblait sans intérêt majeur. Celle-ci provient du choc causé lorsqu'une balle a percuté son casque durant la guerre d'Algérie. Quant aux stigmates, nous vous rappelons que le docteur X a été soumis au contrôle médical d'un radiologue, qui s'est empressé de faire le test de la réfrigération (cf. p. 23 de *Mystères* n° 7), afin de vérifier qu'il ne s'agissait pas d'un réchauffement local provoqué par un quelconque artifice. Or, il s'agissait bel et bien d'un érythème thermorésistant, et donc pas d'un cataplasme à la moutarde... Enfin, nous vous confirmons que nous avons occulté les noms et adresses des auteurs des certificats présentés dans l'article. Cependant, il ne s'agit pas d'une volonté de malhonnêteté, mais plutôt du respect de l'anonymat qui nous a été demandé. Sachez cependant que nous transmettons votre courrier au docteur X, qui, s'il le juge utile, vous communiquera les renseignements que vous désirez.



Un surprenant triangle apparaît sur le ventre du Dr X

La bête du Verdon



Des moutons sont retrouvés mutilés dans le haut Var

J'ai lu avec attention votre article sur la présumée « bête du Verdon ». En tant que défenseur de la faune sauvage, je vous soumets les remarques suivantes : en général, les massacres de moutons sont dus à des chiens errants. Mais parfois, il peut s'agir de loups, ou de méfaits commis par des personnes mal intentionnées. Cela dit, je comprends fort bien la colère et l'exaspération des éleveurs, déjà confrontés à de réelles difficultés économiques. Il ne faut pas pour autant faire des animaux sauvages des boucs émissaires, et d'ailleurs, contrairement à ce que dit l'article, les loups du Mercantour n'ont pas été lâchés, mais sont venus spontanément d'Italie, où l'espèce est en expansion. De plus, l'administration du Parc national du Mercantour a pris des mesures pour aider les bergers à mieux protéger leurs troupeaux. Ensuite, pour répondre à l'un de vos interlocuteurs bergers, il n'y a pas de loups en Tunisie, mais des chacals dorés, qui, il est vrai, s'attaquent parfois au petit bétail. Quant au lynx, souvent accusé à tort, votre article démontre son innocence. Notons au passage que, si l'on excepte le cas du Jura français, il est rare qu'il commette des dégâts dans les troupeaux domestiques. En effet, le lynx est un animal discret, strictement forestier, qui capture surtout des chevreuils ou des chamois. Pour conclure, vous avez raison de vous intéresser au problème de mutilations de bétail, ainsi qu'aux autres phénomènes étranges et mystérieux. Après tout, nous connaissons très mal le monde dans lequel nous vivons...

J.-C. COURBIS,
Chambéry (73)

➡ Nous vous remercions d'avoir confié votre avis d'expert, qui d'ailleurs est confirmé par une rumeur selon laquelle des traces de chiens auraient été observées dans la neige près d'un cadavre de mouton. Peut-être est-ce la fin de l'énigme ? Toujours est-il que les modes de prédations du loup et du lynx semblent effectivement exclure l'hypothèse de leur culpabilité. Mais, comme chacun sait, lorsque la nature est en procès, il est difficile d'instruire le dossier !

RÉSULTATS DU JEU CONCOURS MYSTÈRES & EURO DYSNEYLAND

LES BONNES RÉPONSES : 1-A ET 2-C

L'heureuse gagnante du séjour de 2 jours et une nuit pour 4 personnes en pension complète comprenant les entrées au parc est :

Mme MARTINE POLONCEAUX habitant LOOS (59)

Les gagnants d'une entrée valable pour 2 personnes sont :
Nathalie MIZIULA de Niderhoff (57) • Christine MOAL de St-Jean-de-Vedas (34) • Étienne GOBY de Crépy (02) • Jacqueline SAISELET de Colombes (92) • Jean-Louis LEVITA de Paris XIe • Claude CALERO de Gond-Pontouvre (16) • Sylvaine LAMY de Prez-sous-Lafauche (52) • Yvette GUIX de Gentilly (94) • Danila DECAMP de Charleville-Mezières (08) • Jacky BARILLEAU de Colombes (92) • Patrick LORRE de Saint Armel (35) • Martine GALOPIER Saint-Michel-sur-Rhône (42) • Jean-Paul BOULAS d'Intville (45) • Michelle FRESNES de Troyes (10) • Françoise GUEDIN de Rouen (76) • Olivier LAGEYRE du Mans (72) • Pierre Vincentelli de Draguignan (83) • Bernadette LEPROUX de Rebais (77) • Karine THOUVENIN de Lafauche (52) • Monique COLLINA de Paris XVIIIe • Christian LECOMTE de Ferrière-la-Grande (59) • Madeleine HELAS de Mont-Saint-Martin (54) • Audrey FRANÇOIS de Villerupt (54) • André CHEZLEBOUT de Pacy-sur-Eure (27) • Marjorie TARDIVAT de Tavaux (39).

MERCI AUX TRÈS NOMBREUX PARTICIPANTS

Le tirage au sort a été effectué sous le contrôle de maître Gambin, huissier de justice à Paris, le 23 mars 1994 à 17 h.